

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 10 Septembre 2019</b>
<u>Nombre de Conseillers :</u>  En exercice : 37 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 146/2019</b>	L'an <b>deux mille dix-neuf</b> , le dix septembre à <b>vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessnaz, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>  <b>Date de convocation</b> : 04 Septembre 2019  <b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.  <b>Pouvoirs</b> : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.  <b>Suppléant</b> : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.  <b>Absents</b> : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES  Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Annulation d'une dette pour créance éteinte – surendettement BOUCHERIFI & RECHIGNAC/SCHEID.**

M. Georges Emmanuel, Vice-président chargé de l'assainissement, donne lecture d'un courrier de la trésorerie sollicitant l'annulation de deux dossiers de surendettement :

- dossier N° 00418050137 (BOUCHERIFI Nathalie née SCHMITT)
- dossier N°00419004043 (RECHIGNAC Mathilde/SCHEID Paul)

La commission de surendettement a statué dans les dossiers d'impayés cités ci-dessus et propose l'annulation des dettes envers la Communauté de Communes Usse et Rhône concernant le budget annexe assainissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE**, suite aux avis de la commission de surendettement des particuliers, de considérer comme créances éteintes celles concernant :

- Madame BOUCHERIFI Nathalie née SCHMITT dossier 000414805013, (redevance 2017)
- RECHIGNAC Mathilde/ SCHEID Paul dossier 000419004043 (redevance 2015, 2016, 2017 et 2018)

**DIT** que les sommes suivantes feront l'objet d'un mandat au compte 6542 afin d'annuler les dettes indiquées sur le Budget Annexe Assainissement et concernant les dossiers de surendettement suivants :

- **384.74 €** dossier BOUCHERIFI
- **634.20 €** dossier RECHIGNAC/SCHEID

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*